



LIMINAIRE CSAL EMPLOI (2ème convocation) DIRCOFI SEOM DU 7 AVRIL 2026

Monsieur le Président,

Nous voilà reconvoqués pour ce Comité Social d'Administration Local consacré aux emplois après que les organisations syndicales ont collectivement refusé de participer à la première convocation. Soyons clairs : ce boycott n'était ni un caprice ni un coup de théâtre. C'était un refus net de cautionner une politique d'emplois qui supprime, fragilise et épuise.

Alors oui, nous sommes à nouveau autour de la table. Mais ne vous méprenez pas : si la convocation a changé de date, le fond, lui reste désespérément le même et notre opposition aussi. Une sorte de rediffusion mais sans surprise sur le scénario : les suppressions d'emplois au sein de la DGFIP sont toujours là et la dégradation des conditions de travail des agents également.

Comme nous sommes mentalistes, nous pouvons anticiper votre réponse. Vous allez nous expliquer que l'accent est mis sur la lutte contre la fraude fiscale avec un renforcement des emplois en DIRCOFI et que globalement, le contrôle fiscal est une mission sanctuarisée.

Nous n'allons pas vous contre dire, car sur le papier, feu ce bon vieux TAGERFIP, a vu accroître le nombre d'emplois au sein de la DIRCOFI SEOM. Si notre analyse s'arrête là, effectivement, nous pouvons afficher une volonté accrue de lutte contre la fraude fiscale.

Cette présentation est mensongère car, non seulement elle ne prend pas en compte les postes vacants, mais l'accroissement de ces effectifs est lié à une augmentation du périmètre des missions de la DIRCOFI SEOM (création des BPAT, des brigades aux Antilles et à la Réunion, pilotage des BCR, animation des PIRP pro et part etc....), la dernière en date étant le transfert de la mission programmation datamining des PCE nécessitant un transfert d'emplois, qui s'accompagne ou va s'accompagner à terme de suppression d'emplois dans les ex-PCE.

Pendant ce temps-là, les emplois implantés en direction demeurent insuffisants et l'ensemble des divisions souffre de conditions de travail dégradées.

Ce constat est partagé dans le dernier rapport de la Cour des comptes de décembre 2025 qui soulève que le volume des impôts recouverts par la DGFIP a progressé de 44 % en 10 ans, alors que le rendement financier du CF n'a quant à lui évolué que de 8 %. À plusieurs reprises, la Cour des Comptes évoque la réduction des effectifs affectés au contrôle fiscal et la réduction des vérifications sur place.

19 % des effectifs du contrôle fiscal envolés...

Dans ce contexte, la tenue de cette instance autour de l'emploi relève davantage de la mise en scène que d'un véritable débat sur les moyens. Néanmoins, il nous semble important d'y siéger afin de ne pas laisser s'installer, sans contradiction, un discours déconnecté de la réalité des services, de porter la voix des agents et de rappeler que derrière les éléments de langage, se cachent des suppressions bien réelles et des missions fragilisées.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur l'augmentation des prix des carburants qui impactent les agents dans leurs déplacements quotidiens et notamment les vérificateurs en l'absence de revalorisation des indemnités kilométriques.

Les trajets domicile-travail deviennent pour beaucoup une charge telle qu'il leur faut faire un choix entre le chariot de courses ou le plein d'essence.

Certes les voitures de service peuvent aider, et elles sont utilisées dans certaines brigades isolées, mais il demeure des cas dans lesquels les agents utilisent leurs propres véhicules (nombre de véhicules de service trop faible, véhicules non adaptés au relief, trajet résidence/aéroport pour les missions en Corse etc...).

Lorsqu'un vérificateur se déplace, il perd de l'argent.

Quel autre employeur que l'État serait capable de demander à ses employés de travailler à perte ?

Pour Solidaires Finances Publiques, la progression de la rémunération des agents de la DGFIP doit également se traduire par une revalorisation de l'indemnitaire ainsi que via des plans de promotions ambitieux.